

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 mars 1961

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

BIENVENUE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE YOUGOSLAVIE ET À SON ÉPOUSE

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur cet après-midi de saluer la venue en notre ville de Son Excellence le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, M. Koca Popovic qui, avec M^{me} Popovic, passera un jour ou deux parmi nous.

M. Popovic est le représentant d'un pays qui a montré un grand courage et beaucoup de ténacité, pays qui a été notre allié lors de deux grandes guerres. M. le ministre et sa femme étaient tous deux officiers de l'armée partisane, dont le ministre est devenu commandant en chef. Tous les deux se sont éminemment distingués dans ces jours d'épreuve.

Depuis la guerre, le ministre a pris une part très active à l'œuvre des Nations Unies où son pays a toujours milité en faveur de la paix. La Yougoslavie est une des puissances moyennes, comme le Canada, c'est-à-dire l'une de ces puissances qui comptent tellement sur une organisation efficace du monde.

Fait très significatif, plusieurs centaines de jeunes Yougoslaves sont actuellement dans la lointaine Palestine où ils servent à côté d'autant de Canadiens qui font également partie de la force d'urgence des Nations Unies. Ils y participent depuis plusieurs années déjà, y apportant une précieuse contribution, que les Canadiens ont parfois tendance à oublier, je pense.

Par conséquent, compte tenu de toutes ces circonstances, je suis très heureux d'accueillir le ministre et sa femme au Canada, et surtout à la Chambre des communes.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, au nom de l'opposition, me joindre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour souhaiter la bienvenue au ministre des Affaires étrangères de la Yougoslavie ainsi qu'à sa femme. Nous les accueillons, monsieur l'Orateur, non seulement à titre personnel, mais aussi en leur qualité de représentants d'un pays qui a défendu avec courage sa liberté contre tous les agresseurs et qui continuera à le faire, nous le savons, dans l'avenir.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, notre groupe tient à se joindre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au chef de l'opposition officielle pour accueillir chaleureusement le ministre des Affaires étrangères de la Yougoslavie dont nous connaissons tous l'œuvre magnifique. Il a fait ses preuves et il a lutté avec succès contre la terreur, la brutalité et la méchanceté nazies. Il n'en faut pas plus pour avoir droit à notre affection. Nous lui souhaitons un séjour heureux, fructueux et agréable au Canada.

LE COMMERCE

L'URANIUM—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, dans le dessein de discuter une affaire précise d'une importance publique pressante, à savoir que le gouvernement canadien doit dissiper l'atmosphère de désarroi qui règne dans l'industrie de l'uranium en faisant immédiatement un énoncé de principe qui garantira à l'industrie canadienne de l'uranium et aux employés de cette industrie: a) des quantités minimums d'uranium qui, sur son insistance, seront achetées par la Grande-Bretagne par suite de l'engagement qu'elle avait pris d'acheter de l'uranium pendant la période allant d'avril 1963 au 31 décembre 1966; b) une formule générale de répartition du marché au sein de l'industrie; c) le maintien des collectivités d'uranium telles qu'Uranium City, Elliot-Lake et Bancroft.

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris l'honorable député, il demande que nous interrompions nos délibérations en vertu de l'article 26 du Règlement afin de discuter une affaire précise d'une importance publique pressante, à savoir que le gouvernement doit faire un énoncé de principe relativement à l'industrie de l'uranium.

M. Argue: Oui, monsieur l'Orateur. Pour ce qui est de la question d'urgence, nous croyons que la confusion règne en maître dans l'industrie de l'uranium au Canada à l'heure actuelle, et cet état de confusion n'a pas été dissipé par les déclarations faites hier à la Chambre. Cette confusion existe parce que le public ne sait trop à quoi s'en tenir